

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0739_MEMBRES COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU les articles L.251-5 à L.251-10 du Code Général de la Fonction Publique ;
- VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU l'extrait de la délibération n° CD_2022_009 du Conseil départemental du Jura du 22 mars 2022, fixant après consultation des organisations syndicales, le nombre de membres titulaires du Comité Social Territorial ;
- VU le procès-verbal du 8 décembre 2022, relatif aux résultats des élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial ;
- VU l'élection par le Conseil départemental en sa réunion du 13 mai 2024 de M. Gêrôme FASSETNET à la présidence du Conseil départemental ;
- VU la décision du Président du Conseil départemental en date du 14 juin 2024 relative à la désignation des représentants du Conseil départemental appelés à siéger au Comité Social Territorial.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 Le Comité Social Territorial comprend 16 membres titulaires dont 8 représentants du Département et 8 représentants du personnel. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des titulaires.
- ARTICLE 2 Sont membres du Comité Social Territorial , en qualité de représentants du Département :

MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLÉANTS :
- Mme Séverine CALINON, Présidente du CST	- M. Gêrôme FASSETNET
- Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ	- Mme Yoanna WANCAUWENBERGHE
- Mme Françoise VESPA	- M. Gilbert BLONDEAU
- M. Philippe PROST	- M. Dominique CHALUMEAUX
- Mme Sandrine TRÉBOZ	- M. Jérôme VUILLEMIN
- M. Christian DUTEL	- Mme Anne-Catherine FRAISIER
- M. Jean-Charles MARTEL	- M. Yves MARIETTA ALEINA
- M. Colin VIDAL	- M. Philippe ALBERT

ARTICLE 3 Sont membres du Comité Social Territorial, en qualité de représentants du personnel :

MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLÉANTS :
- Mme Élodie GAILLARD	- M. Alban BERTSCHY
- Mme Bénédicte RESSY	- M. Marc PEREZ
- Mme Solen LE RAY	- M. Olivier PIERLOT
- Mme Solange ROMAND	- M. Vitor DA CONCEICAO
- Mme Béatrice GENET	- Mme Isabelle DELORME
- Mme Céline JEANTET	- M. Sébastien GODIN
- M. Frédéric GARCIN	- Mme Françoise LEQUIN
- Mme Florence MARTELET	- Mme Stéphanie THOUVEREY

ARTICLE 4 Les attributions et le fonctionnement du Comité Social Territorial sont fixés conformément aux articles 53 à 80 et 81 à 100 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 susvisé.

ARTICLE 5 Le secrétariat (consistant dans l'élaboration de l'ordre du jour, de la préparation de la réunion et de l'établissement du procès-verbal) du Comité Social Territorial est assuré par le Directeur des Ressources Humaines ou, à défaut, par un de ses collaborateurs. Le Directeur des Ressources Humaines peut être accompagné par un de ses collaborateurs.

ARTICLE 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier – pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 Mme La Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet du Département <https://www.jura.fr/>.

Fait à Lons-le-Saunier.

Signature de l'arrêté

Destinataires :
- les membres titulaires et suppléants du CST

